

LETTRE INFO DÉCHETS N° 21

Mesdames, Messieurs,

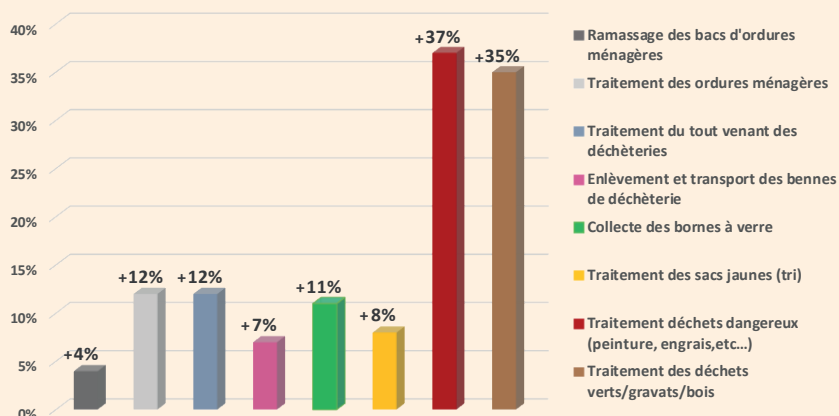
La facture que vous recevez correspond au solde de l'année 2022 qui couvre l'ensemble du service de collecte et de traitements des déchets issus des bacs à ordures ménagères, des sacs de recyclables, des conteneurs à verre et des déchèteries situées à Rémilly et Verny.

Elle se divise de la façon suivante :

- Le montant annuel en fonction du nombre de personnes au foyer, comprenant les 12 premières levées.
En 2022, **près de 6 foyers du Sud Messin sur 10** ont effectué 12 levées ou moins
- Le montant des levées supplémentaires de : 13 à 26 levées : 1 € par levée
27 à 39 levées : 2 € par levée
40 à 52 levées : 4 € par levée
- Les montants déjà facturés au 1er et 2ème quadrimestre 2022



Au 1er janvier 2022, une nouvelle tarification a été mise en place pour inciter les habitants à réduire leur production de déchets et nous tenons à vous remercier, chacun, chacune, pour les efforts que vous avez fournis cette année. Tous ensemble, nous avons réalisé **une diminution des tonnages d'ordures ménagères de quasiment 19%**.

Augmentation des tarifs des prestataires pour le traitement et la collecte des déchets



DISTRIBUTION DE COMPOST

Comme chaque année, une distribution gratuite de compost aura lieu :

-  Samedi 25 mars 2023 de 9 à 12h à la déchèterie de Verny
-  Samedi 1er avril 2023 de 9h à 12h à la déchèterie de Rémilly

 **PENSEZ À VOUS MUNIR D'UNE PELLE ET D'UN CONTENANT**

MAINTIEN DES TARIFS POUR 2023

Comme chacun a pu en témoigner, l'année 2022 a été marquée par une hausse considérable des tarifs des énergies (électricité, carburant...). S'ajoute à cela, **l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 11€ (hors taxes) par tonne** (passant ainsi de 40€ HT/T à 51€ HT/T). Cette flambée des prix s'est répercutée par une augmentation des tarifs de nos différents prestataires qui se prolongera sur l'année à venir. Malgré cela, le coût de la redevance incitative 2023 n'évolue pas et reste fixé à 99 € par an et par personne comprenant les 12 premières présentations du bac à ordures ménagères.



Raphaël ELIN, Vice-Président